

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 décembre 2015
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 16 décembre 2015, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et à la résolution 2211 (2015) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a engagé le Gouvernement de la République démocratique du Congo à prendre des mesures concrètes pour engager et maintenir un dialogue stratégique avec l'ONU, en s'inspirant du processus d'évaluation qu'ils ont lancé ensemble en 2010 pour élaborer un plan d'action et une stratégie de retrait pour la MONUSCO.

Conformément à la lettre datée du 5 octobre 2015 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant Permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/760), j'ai envoyé une petite équipe visiter le pays du 23 au 28 novembre, la chargeant d'y étudier d'un œil neuf la situation sur le terrain et d'évaluer les progrès faits par le Gouvernement sur le plan des conditions de sécurité et du renforcement des capacités nationales de lutter contre la menace des groupes armés et de prévenir la violence contre les civils. Lors de réunions avec la MONUSCO et l'équipe, le Gouvernement, tout en reconnaissant que la situation en République démocratique du Congo restait fragile, a réaffirmé sa position, à savoir que la situation sur le terrain ne justifiait pas de maintenir dans le pays le nombre actuel de soldats de la paix des Nations Unies.

L'équipe a pris note des opérations menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) pour neutraliser les groupes armés, notamment les Forces démocratiques alliées, les Forces démocratiques de libération du Rwanda, les Forces de résistance patriotiques en Ituri et, plus récemment, les Mai Mai Yakutumba, au cours desquelles l'armée a essuyé de lourdes pertes. Elle a constaté que les FARDC avaient renforcé leur capacité de se déployer rapidement et de lancer des opérations contre les groupes armés, malgré les difficultés à mener ces opérations. L'engagement pris par le Gouvernement de poursuivre les auteurs d'actes de violence, de lutter contre les violences sexuelles et de mettre fin à l'enrôlement d'enfants a également été jugé encourageant. En outre, l'équipe a constaté que la réorganisation de l'armée, la nomination de nouveaux commandants dans certaines zones, l'amélioration de la formation et la mise en place d'un système de versement des salaires avaient donné des résultats positifs.



Sur la base des conclusions des évaluations menées conjointement par le Gouvernement et la MONUSCO au début de l'année, l'équipe a confirmé que des progrès avaient été faits sur le plan des conditions de sécurité dans plusieurs régions, notamment dans les provinces du Bas-Uélé, du Haut-Uélé, de l'Ituri, du Sud-Kivu et du Tshopo. Elle a également constaté que la mise en route du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration était une étape importante de la lutte contre la menace que représentent les groupes armés.

Nonobstant les progrès réalisés à ce jour, l'équipe a estimé qu'il restait encore beaucoup à faire pour pérenniser ces acquis, en particulier en ce qui concerne l'extension de l'autorité de l'État et la recherche de solutions durables pour la réintégration des anciens combattants dans le cadre d'initiatives de stabilisation de plus grande portée. Les conditions de sécurité dans de nombreux territoires de la République démocratique du Congo restent instables et les répercussions de la crise qui se déroule au Burundi doivent être suivies de près, en particulier dans le Sud-Kivu. En outre, les tensions politiques et l'incertitude entourant les élections persistent, et avec elles le risque de troubles civils et d'actes de violence si le dialogue national annoncé n'aboutit pas à un consensus sur la voie à suivre.

Dans le cadre de l'évaluation réalisée, l'équipe a examiné la structure des contingents de la MONUSCO et relevé plusieurs cas d'inefficacité, en tenant compte du projet qu'a la Mission de transformer la Force pour la rendre plus efficace. Compte tenu des moyens prévus et des gains d'efficacité que devrait apporter la transformation de la Force, notamment par la mise en place de bataillons à déploiement rapide, l'amélioration de la mobilité et le renforcement de la capacité de collecte d'informations, il a été estimé qu'une nouvelle réduction du personnel militaire de la MONUSCO pouvait être envisagée sans compromettre la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat de protection des civils, notamment par la neutralisation des groupes armés.

Étant donné qu'il est de plus en plus difficile d'assurer le maintien de l'ordre dans le contexte du processus électoral, la MONUSCO va revoir sa structure, en particulier pour ce qui est de la composante de police, afin qu'elle dispose de capacités suffisantes pour s'acquitter de son mandat de protection des civils. Ses conclusions et recommandations figureront dans mon rapport de mars 2016 au Conseil de sécurité.

Compte tenu de la situation de plus en plus complexe en République démocratique du Congo et de la nécessité d'exécuter le mandat de la Mission plus efficacement dans les mois à venir, j'estime que le moment est venu de prendre des mesures concrètes pour faciliter la reprise du dialogue stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement en vue de parvenir à un objectif commun : le retrait graduel et progressif de la MONUSCO, tout en préservant les acquis et les investissements réalisés et en évitant une résurgence de l'instabilité ou une reprise du conflit. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a fait part à la MONUSCO et à l'équipe de sa volonté de reprendre les discussions sur la mise au point conjointe d'une stratégie de retrait pour la Mission, comme le prévoit la résolution 2211 (2015), et de coopérer davantage avec la Mission.

Au regard des éléments énoncés ci-dessus, je recommande que le Conseil de sécurité, lorsqu'il réexaminera le mandat de la MONUSCO, envisage de réduire encore le personnel militaire de la MONUSCO de 1 700 hommes, en plus de la

réduction de 2 000 militaires que le Conseil a approuvée dans sa résolution 2211 (2015), compte tenu des progrès accomplis dans l'élaboration d'une stratégie commune de retrait et dans la lutte contre la menace que représentent les groupes armés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon
